



**Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles**

**61510 - Coopération transfrontalière,
européenne et internationale**

**Proposition de soutien au projet INTERREG
Rhin supérieur "Acquisition et utilisation
en commun d'un véhicule amphibie"**

Rapport n° CP/2018/004

Service gestionnaire :

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de soutenir le projet "Acquisition et utilisation en commun d'un véhicule amphibie" porté par le Landkreis de Germersheim. Ce projet transfrontalier, cofinancé à 60% par des crédits européens dans le cadre du programme INTERREG Rhin supérieur, doit permettre d'améliorer la protection contre les catastrophes naturelles liées aux crues, sur le territoire de l'Eurodistrict PAMINA.

Bénéficiaire de l'accompagnement du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) PAMINA, ce nouveau projet transfrontalier porté par le Landkreis de Germersheim vise à améliorer la protection des personnes contre les inondations en cas de catastrophes liées aux crues, sur un périmètre transfrontalier au nord du département du Bas-Rhin, allant de Strasbourg jusqu'à la région de Germersheim en Allemagne.

Sur ce périmètre, plus d'un million de personnes vivent dans les communes implantées le long du Rhin, notamment à Strasbourg, Lauterbourg, Rastatt, Karlsruhe. Cette zone est considérée comme exposée à un risque important d'inondation, dans les lits majeurs de l'Ill et du Rhin.

Le projet se propose d'augmenter la réponse opérationnelle transfrontalière en cas de catastrophe en travaillant sur les deux volets suivants :

1. L'acquisition et l'utilisation d'un matériel adéquat pour une intervention en milieu aquatique. En effet, il n'existe actuellement pas de moyen d'intervention amphibie et le recours à des engins lourds et des embarcations classiques n'est pas toujours possible en raison de la configuration du terrain. Les forces de sécurité civile doivent disposer de moyens adaptés pour assurer pleinement les interventions en milieu aquatique (porter secours, protéger l'environnement ou assurer un soutien logistique et technique aux habitants et aux autres intervenants).
2. Indépendamment des aspects liés à l'équipement, la coopération des administrations et organismes de sécurité civile est insuffisamment développée. Le second volet de ce projet consiste ainsi à mettre en place un mécanisme de coordination permettant un usage transfrontalier des compétences et des moyens humains et matériels de part et d'autre de la frontière. Le GECT PAMINA jouera pour cela un rôle de facilitateur.

Le véhicule amphibie sera affecté en permanence auprès du Technisches Hilfswerk Bund de Germersheim (service local de protection civile), d'où il sera déployé pour des interventions en Allemagne et en France. La Protection Civile est incluse dans le plan de mise en alerte de l'engin et pourra l'utiliser en cas de nécessité. Les équipages français et allemands seront formés de manière adéquate à son utilisation. Les frais d'entretien du véhicule seront portés intégralement par le Landkreis.

D'un coût total de près de 297 000€, le projet bénéficie de 60% de fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional) au titre du programme de coopération transfrontalière INTERREG Rhin supérieur. Le budget, en recettes prévisionnelles, est détaillé dans le tableau suivant :

Landkreis Germersheim	71 604,00 €	24, %
Technisches Hilfswerk Bund	40 000,00 €	13 %
Département du Bas-Rhin	5 000,00 €	2 %
Protection Civile du Bas-Rhin	2 051,64 €	1 %
Crédits FEDER	177 983,46 €	60 %
Total	296 639,10 €	100 %

La participation attendue du Département du Bas-Rhin est de 5 000 €.

Compte tenu de ces éléments, de la compétence du Département en matière d'action internationale de coopération (article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales), et de l'intérêt de ce projet pour la sécurité des populations du nord du Bas-Rhin, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 5 000 € au Landkreis de Germersheim pour la participation du Département au projet d'acquisition d'un véhicule amphibie, et d'approuver les termes du projet de convention de financement INTERREG correspondante jointe au rapport.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles réunie le 5 février 2018 s'est prononcée favorablement sur ce projet.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17599		6 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention de 5.000 € au Landkreis de Germersheim, pour son projet "Véhicule amphibie",

- d'approuver les termes du projet de convention dénommé "l'amélioration de la protection contre les catastrophes par l'acquisition et l'utilisation en commun d'un véhicule amphibie", annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le président du Conseil Départemental à signer cette convention.

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,



Frédéric BIERRY